



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

## VINGTIÈME SESSION

**Nairobi, Kenya, 1-5 février 2016**

## GESTION DES FORÊTS ET DES RESSOURCES EN EAU EN AFRIQUE

### I. CONTEXTE

1. Les forêts jouent un rôle important à la fois dans la protection et la conservation des ressources naturelles y compris les ressources en sol et en eau (FRA, 2015). La contribution des forêts à la distribution appropriée de l'eau et au maintien de la santé du sol est reconnue. Cette fonction a pour résultat l'infiltration et la purification de l'eau de pluie qui alimente les systèmes d'eau de surface et souterraine, ainsi que la facilitation des précipitations à travers le processus d'évapotranspiration. Il apparaît de manière de plus en plus évidente que la déforestation dans le Bassin du Congo a un effet asséchant sur le Bassin du Nil (Sheil & Murdiyarso, 2009; Spracklen et al. 2012; Ellison et al., 2012). Selon les estimations globales, les bassins versants boisés et les terres humides fournissent 75 pour cent de nos ressources en eau fraîche (Shvidenko et al., 2005<sup>1</sup>). La gestion des forêts pour les ressources en eau peut assurer une sécurité alimentaire et hydrique accrue et aussi renforcer la résilience des paysages et des communautés face au changement climatique dû notamment aux sécheresses et aux inondations. Par conséquent, il est nécessaire d'accorder une attention plus accrue au rôle des forêts dans le paysage élargi et la gestion des bassins versants.

2. La gestion d'un bassin versant inclut toute action humaine qui considère la gestion et la conservation de toutes les ressources naturelles disponibles de manière globale, et reconnaît les liens entre la gestion des ressources naturelles, la production agricole et les moyens d'existence (FAO, 2013). Elle fournit un cadre pour l'organisation de diverses utilisations des terres (foresterie, pâturage, agriculture) de façon intégrée et en suivant une approche paysage qui favorise la participation des

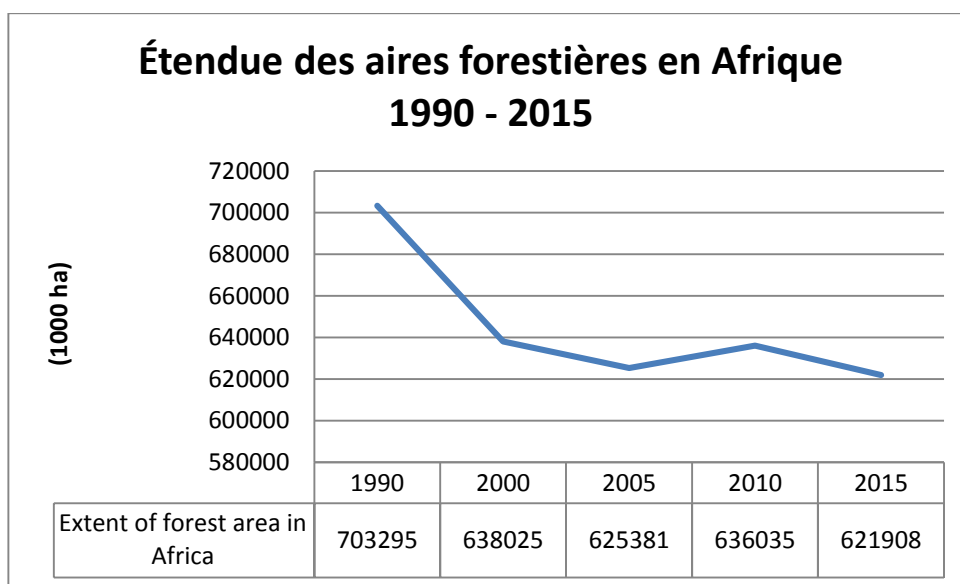
<sup>1</sup> <http://www.millenniumassessment.org/documents/document.290.aspx.pdf>

communautés locales, des politiciens et des techniciens dans les processus de prise de décision. La gestion des bassins versants est le plus souvent associée aux zones de montagne ou aux plateaux des hautes-terres, toutefois le concept peut servir plus largement dans le contexte de la fourniture de services écosystémiques tels qu'une eau de qualité supérieure, la lutte contre l'érosion, la stabilisation des berges et la prévention de la sédimentation.

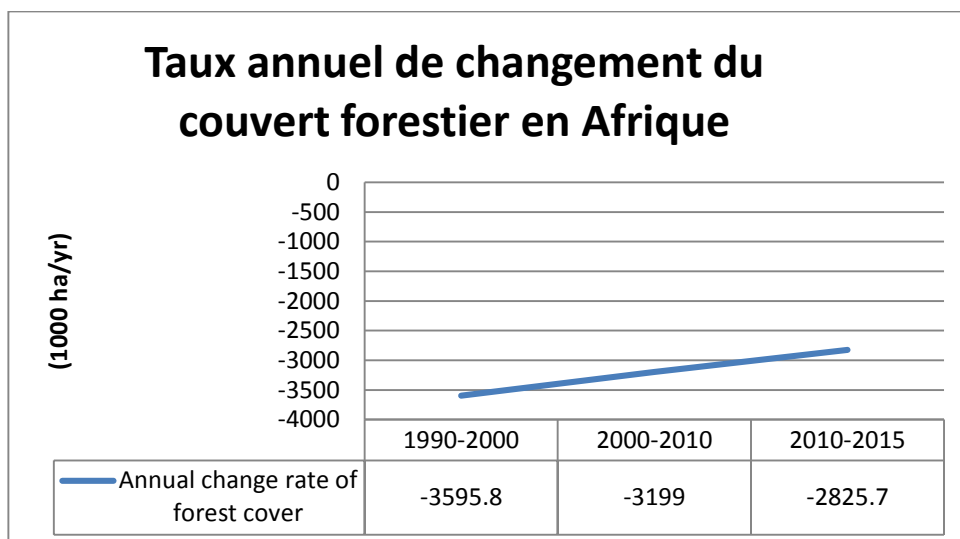
3. Il est de plus en plus reconnu que tant la disponibilité que la qualité de l'eau sont fortement influencées par les forêts et que les ressources en eau dans plusieurs régions (y compris l'Afrique) sont de plus en plus menacées par l'utilisation excessive et abusive, et la pollution. Afin d'aborder certains de ces défis, il est urgent de mieux comprendre les interactions entre les forêts, les arbres et l'eau, y compris aux niveaux des bassins versants et des paysages, afin de faciliter la sensibilisation et le renforcement des capacités en matière d'hydrologie forestière, et pour ancrer ce savoir et les conclusions des recherches dans les politiques et la pratique.

## II. Tendances et caractérisation de la gestion des ressources forestières en eau en Afrique

4. Selon l'Évaluation des ressources forestières de 2015 (FRA, 2015), en l'espace d'une période de 25 ans, l'Afrique a perdu une grande superficie de terres boisées équivalant à 81 millions d'hectares. Cette perte s'explique par la croissance démographique et l'affectation accrue des forêts à d'autres usages, notamment à des fins agricoles. La perte représente environ 11,5 pour cent de la zone forestière en 1990.



5. Considérant le taux annuel de changement tel que décrit par le rapport FAO FRA 2015, une tendance émerge et montre des signes de perte annuelle réduite du couvert forestier. Cela veut dire que les pays comprennent désormais l'importance des forêts et consentissent des efforts pour mettre un terme aux pertes substantielles de forêts afin de récupérer le couvert forestier.



6. Pour ce qui est des aires forestières essentiellement affectées à la protection du sol et de l'eau, la plupart des pays de la région Afrique ont signalé une augmentation positive de la zone forestière avec des hausses substantielles observées entre 2000 et 2005. Les zones forestières qui conservent les ressources en sol et en eau sont demeurées relativement stables durant les dix dernières années comme démontré dans le tableau ci-après extrait du rapport de FAO FRA 2015.

Région	Zone forestière allouée à la protection du sol et de l'eau (1000 ha)				
	1990	2000	2005	2010	2015
Afrique	32500	30361	39750	39521	38834

7. Des exemples de forêts aménagées pour protéger les ressources en eau dans le cadre d'une approche de gestion de bassin versant dans la région Afrique, notamment la Forêt Mau et les Montagnes Balé de l'Afrique de l'est, et les Hautes-terres du Fouta Djallon en Afrique de l'ouest, sont présentés ci-après.

### Forêt Mau

8. La Forêt Mau est située dans la Vallée du Rift au Kenya et est la plus grande forêt de montagne en Afrique de l'est, courant une superficie de 320 000 ha. Ce complexe forestier sert de bassin hydrographique important d'où s'écoulent plusieurs fleuves, y compris ceux qui fournissent au Lac Victoria 60 pour cent de son eau. Le complexe forestier est également d'une grande importance pour les habitats de sa faune et de sa flore ainsi que pour les populations humaines qui dépendent de la qualité de l'eau coulant sur les berges.

9. Le Gouvernement du Kenya met en œuvre un programme de restauration dans lequel le plan de gestion stratégique assure que les actions suivantes sont entreprises:

- Enquêtes sur les limites et délivrance de titres fonciers pour les blocs forestiers;
- Suivi et application;
- Appui aux moyens d'existence et développement;
- Sensibilisation du public et des communautés;
- Restauration et replantation des sites dégradés.

## Montagnes de Balé

10. Les Montagnes de Balé sont situées dans la Région d'Oromia dans le sud-est de l'Éthiopie et sont entourées d'un paysage unique comprenant les zones forestières prioritaires, les montagnes, les vallées, les prairies et les terres agricoles. C'est le plus grand habitat afro-alpin du continent et forme le bassin hydrographique du massif de Balé qui reconstitue les réserves d'eau et maintient les moyens d'existence de millions de personnes tant dans les hautes-terres que les basses-terres de l'Éthiopie, du nord du Kenya et de la Somalie.

11. Le Gouvernement régional d'Oromia met actuellement l'accent sur l'amélioration de la conservation et de la gestion de la zone (montagnes de Balé). Un programme d'intervention mis en place tente d'assurer l'expansion des initiatives de conservation et de développement, et implique les communautés locales qui assurent la gestion durable de la zone. La mise en œuvre des politiques liées à la sécurité alimentaire et au développement rural par le Gouvernement fédéral, ainsi que le plan des systèmes des aires protégées du pays garantit un environnement habitant pour les bureaux gouvernementaux des zones et *woreda* (Districts) concernés, et d'autres parties prenantes pertinentes pour promouvoir la gestion communautaire des ressources naturelles, le développement participatif et la diversification des moyens d'existence. L'Objectif est d'assurer:

- Des capacités institutionnelles gouvernementales et communautaires plus fortes pour une gestion durable des ressources naturelles;
- Des moyens d'existence basés sur des ressources naturelles diversifiées pour les communautés;
- Des cadres juridiques et politiques améliorés pour la Gestion à assise communautaire des ressources naturelles et des aires protégées.

## Hautes-terres du Fouta Djallon

12. Les Hautes-terres du Fouta Djallon (FDH) constituent une zone montagnarde située en Afrique de l'ouest et commune à cinq pays notamment la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, le Sénégal et la Sierra Léone. Les Hautes-terres sont une source importante des principaux fleuves d'Afrique de l'ouest et des bassins nationaux, mais surtout de deux bassins fluviaux transfrontaliers, en particulier les Fleuves Niger et Sénégal.

13. Huit pays dépendant des ressources en eau dérivées des hautes-terres, notamment la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et la Sierra Léone, ont été impliqués depuis 1981 dans un programme régional pour le Développement intégré du FDH établi par l'Union africaine. En 2009, un projet du Mécanisme environnemental mondial exécuté conjointement par la FAO, le PNUE et l'Union africaine, a été établi pour assurer la conservation et la gestion durable des ressources naturelles et la maintenance des moyens d'existence pour les populations rurales. Ce projet a examiné:

- Une collaboration régionale accrue dans la planification et la mise en œuvre d'activités de gestion des ressources naturelles;
- La gestion des ressources naturelles et les moyens d'existence améliorés dans les FDH à travers l'appui aux activités de gestion intégrée;
- Des capacités d'acteurs renforcées dans la gestion intégrée des ressources naturelles à travers la formation d'institutions locales, d'organisations à assise communautaire et d'autres parties prenantes.
- Des structures de gestion des projets opérationnels et efficaces, un système de suivi et évaluation établi pour mesurer les résultats, les produits et l'impact du projet, la dissémination des informations.

### III. Recommandations pour l'avenir

14. Les interférences telles que l'élimination massive du couvert forestier entraîne l'exposition des sols, modifiant l'écoulement en aval, accentuant le risque d'inondations et d'autres externalités négatives telles que la sécheresse. Par conséquent, les pressions sur les ressources naturelles, et l'exploitation non-réglémentée des forêts, peut menacer la sécurité alimentaire et hydrique. Les exemples de zones de gestion de bassins versants importants en Afrique montrent qu'avec la mise en place d'interventions appropriées, les interférences négatives peuvent être stoppées et inversées pour obtenir une meilleure disponibilité de l'eau (en qualité et en quantité). Les mesures à prendre devront tenir compte des plans de gestion inefficace des affectations des terres, de l'expansion des terres agricoles et des pâturages, et assurer le flux durable d'avantages pour les communautés dans l'ensemble, y compris les ressources en eau pour satisfaire les besoins domestiques, agricoles et écologiques.

15. En outre, une gestion améliorée des forêts et des bassins versants pour la conservation des ressources en sol et en eau contribuera à la réalisation des Objectifs de développement durable, en particulier les Objectifs 6 et 15 qui reconnaissent clairement le rôle des forêts dans l'approvisionnement et la régulation du cycle de l'eau. Un nouveau Programme Forêt et Eau de la FAO a été établi sur la base du Plan d'action quinquennal sur les forêts et l'eau qui a été développé par les parties prenantes du Programme international Forêts et Eau pour promouvoir la science, les politiques et la gestion intégrées des forêts et de l'eau. Le Programme fournit une aide technique aux pays intéressés par les interactions entre les forêts, les arbres et l'eau et comment améliorer les ressources en eau à travers la gestion des forêts et des bassins versants, y compris résoudre les questions liées à la pénurie d'eau.

16. Il serait donc important, pour l'avenir, d'intensifier les efforts concertés en vue de:

- Préserver les bassins versants boisés afin d'accroître l'approvisionnement en eau potable de qualité pour les besoins domestiques, industriels, agricoles et écologiques des pays, tant dans les zones en amont qu'en aval.
- Accroître l'adaptation aux changements climatiques en mettant en place des mécanismes qui maximisent les avantages forestiers affectant les ressources en eau et les fonctions écosystémiques, qui renforcent la nécessité d'intégrer les approches programmatiques qui promeuvent la gestion durable des forêts;
- Reconnaître que les interactions entre les arbres, les forêts et l'eau sont essentielles pour résoudre les questions vitales telles que la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable, le changement climatique et la résilience du paysage; une plus grande reconnaissance doit donc être accordée à ces processus par les gouvernements nationaux;
- Développer des mécanismes institutionnels pour améliorer les synergies et la collaboration dans le cadre des questions liées aux forêts et à l'eau, de sorte à mettre en œuvre et appliquer les programmes d'action nationaux et régionaux en faveur desquels les décideurs et les experts des secteurs de l'eau et des forêts pourraient intensifier leur coopération.

### IV. POINTS À CONSIDÉRER

17. La Commission pourrait envisager d'inviter les pays à:

- Intégrer davantage la gestion des ressources forestières dans les initiatives et projets relatifs à l'eau;
- Entreprendre l'évaluation des services forestiers environnementaux dans les zones de bassins versants dans le but d'améliorer davantage le rôle des forêts dans leur gestion durable.

18. La Commission pourrait considérer la possibilité de recommander que la FAO aide les pays en:

- Effectuant une évaluation des besoins en matière de restauration des forêts dans les zones de bassins versants importants et en soutenant le développement d'initiatives nationales de restauration dans le contexte de plans et stratégies nationaux;
- Mobilisant les ressources en appui aux programmes de restauration dans les zones des bassins versants;
- Sensibilisant sur les interactions entre les forêts et les sources d'eau pour la sécurité alimentaire, la qualité de l'eau, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience.